

Prise de RDV


Parlez-en à votre médecin traitant ou à un médecin spécialisé :

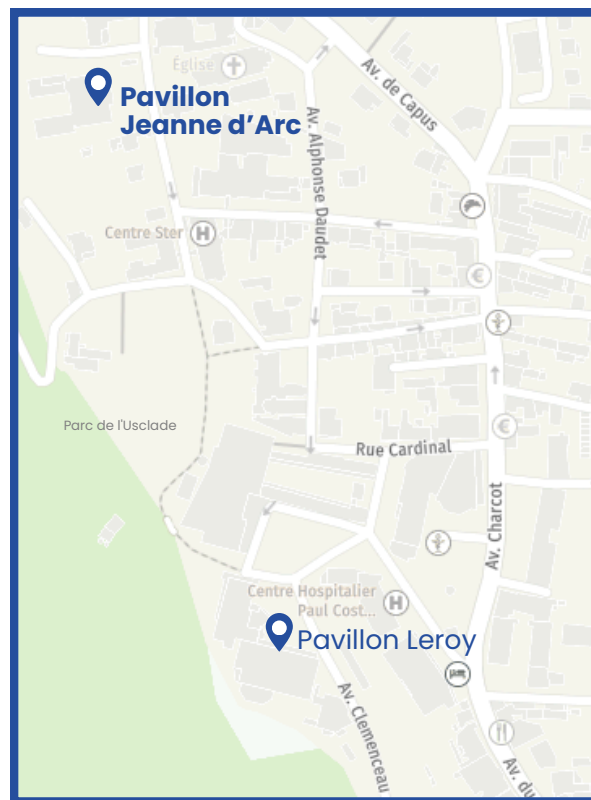
- S'il estime que cette consultation est nécessaire, **prenez rendez-vous** auprès du secrétariat médical :


 **04.67.23.57.27**

- Après l'envoi d'un **questionnaire**, nous procéderons à une brève réévaluation de la pertinence de cette consultation.
- Nous vous fixerons un **rendez-vous**
- Enfin, nous vous communiquerons l'ensemble des **modalités** de la consultation (documents nécessaires, date, lieu...) dans la convocation qui vous sera envoyée.

Comment venir ?

 **Pavillon Jeanne d'Arc**
12 Av. Dr Jean Ster
34240 Lamalou-les-Bains



 **Aucun stationnement** au sein de l'établissement n'est possible. Merci de vous garer sur les parkings publics à proximité.



Centre Hospitalier
Paul COSTE-FLORET
Lamalou-les-Bains


Bilan ambulatoire

Bilan postural



Découvrez la prise en charge au
Centre Hospitalier Paul COSTE-FLORET

 04.67.23.57.27

 Pavillon Jeanne d'Arc
12 Av. Dr Jean Ster
34240 Lamalou-les-Bains

Pour qui ?



La consultation & prise en charge des troubles posturaux s'adresse à toute personne présentant :

- des **douleurs chroniques** (articulaires, musculaires, céphalées ...)
- des **troubles d'équilibre et instabilités**
- des **troubles posturaux**

La consultation



Lors de la consultation, d'environ **1h30**, vous bénéficierez :

- d'une **évaluation orthoptique**
- d'une **évaluation globale pluridisciplinaire** avec médecin, kinésithérapeute et orthoptiste, formés en reprogrammation posturale :
 - examen postural global (*position tête, bassin, épaules, etc*)
 - examen des pieds
 - examen des yeux
 - examen de l'appareil manducateur
 - tests (*longueur des membres inférieurs, les cicatrices, les blocages*)



Pour l'examen vous devrez être en sous vêtements et pieds nus.

Le suivi



A la suite de votre bilan initial :

- Des **stratégies thérapeutiques** vous seront proposées
- Un **compte-rendu** sera réalisé et vous sera transmis et également adressé à votre médecin traitant

La **recalibration posturale** se déroule sur **3 ans** avec des **réévaluations régulières** :

- à 3 mois du début de la recalibration,
- à 6 mois,
- à un an,
- puis réévaluation annuelle.